Image not found or type unknown

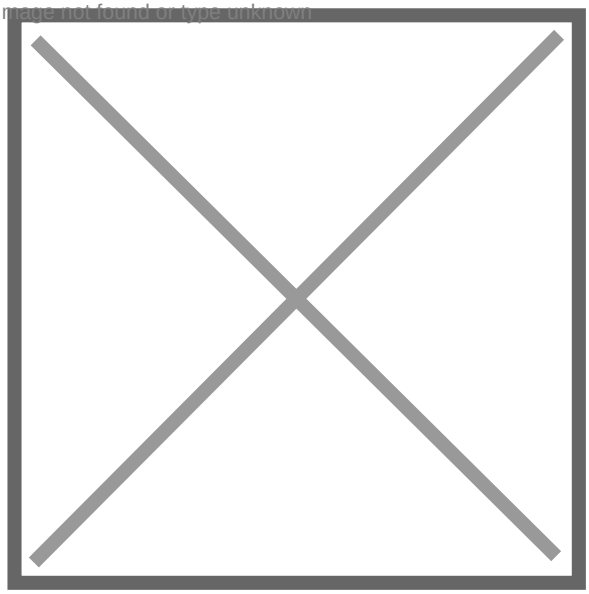

Droits des parents apres decée d un enfant

Par **juan57**, le **29/08/2008** à **15:22**

bonjour,
j ai une question a vous poser
j aimerais savoir si cela vaut la peine d engager une procedure judiciaire,dans le but de recuperer une voiture.
je vous explique en gros,mon frere avait acheter une voiture a credit,cette voiture il l a mise au nom d une amie.
les prelevements du credit etait effectuer sur le compte de mon frere.
mon frere c est tuer au cour d un accident de la route.
ma famille aimerais savoir si cela vaut la peine d entamer une procedure judiciaire pour recuperer cette voiture.
dans l attente de votre reponse,jue vous prie de bien vouloir agrée mes plus sinceres salutations.
cordialement
mes coordonnées
juan57@wanadoo.fr
0687824008

Par **jeetendra**, le **29/08/2008** à **17:56**

bonsoir, si la carte grise du véhicule est au nom de l'amie de la personne décédée on peut considérer que la voiture lui appartient meme si c'était la personne décédée qui remboursait le crédit, en droit on peut parler de libéralité, de don, de legs, surtout si ça concerne la quotité disponible (succession), ça va etre difficile de récupérer meme judiciairement cette voiture, mais pas impossible, il s'agit d'une réponse qui n'engage que moi, donc sous réserve d'une

réponse contraire, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés